Ondes URBAINES

Mercredi 14 Septembre 2016 - n°99

Evénement - Mont-de-Marsan : lauréat du Grand Prix 2016
Economie - Baisse des dotations : à la recherche de nouveaux financements
Economie - Le nouveau plan sur les micropolluants enfin dévoilé.
Evénement - Opération nationale Fraternité générale
Education - Numérique - Simplification de la norme pour les données scolaires
Economie - Enquête URBACT
Economie - Label Villes Internet 2017 : à vos projets !
Economie - TTIP : un coût d'arrêt ?

EVÉNEMENT



Mont-de-Marsan : lauréat du Grand Prix 2016

Ce mardi 13 septembre 2016, à partir de 19h15, la Revue des Collectivités Locales, en partenariat avec *Villes de France*, a décerné son deuxième Grand Prix, dans le cadre des Salons de Boffrand du Palais du Luxembourg. Caroline Cayeux, sénateur-maire de Beauvais et présidente de Villes de France, a remis à cette occasion le Grand Prix, point d'orgue de la soirée. Le Grand Prix de la Revue des Collectivités Locales 2016 a été attribué à Mont-de-Marsan pour son projet *« Mont-de-Marsan, rivières dans la ville ».*

Des réalisations urbaines

Le Grand Prix de la Revue des Collectivités Locales distingue des réalisations urbaines remarquables réalisées dans des communes françaises. Il s'inscrit ainsi résolument dans le soutien aux initiatives locales dans des domaines aussi variés que l'aménagement urbain, les réseaux ou les transports durables.

32 projets finalistes, portés par une commune ou une intercommunalité et le prestataire en charge de la réalisation du projet, ont été sélectionnés par la rédaction de la Revue des Collectivités Locales. Ils ont été soumis le 15 juin dernier au vote d'un jury composé de personnalités reconnues pour leur indépendance. Le jury 2016 était présidé par Frédéric Leturque, maire d'Arras.

Les lauréats 2016

Les projets, réalisés dans des communes de 15 000 à 250 000 habitants ont tous été achevés en 2016 et concouraient dans diverses catégories, cette deuxième édition comptant deux trophées supplémentaires. Les lauréats des sept trophées ainsi que du Grand Prix 2016 sont les suivants :

- Le trophée de l'équipement sportif - **Haguenau** pour la construction de l'espace sportif Sébastien Loeb et **Versailles** pour la construction de « La Canopée » (vestiaires sportifs) ;
- Le trophée de l'équipement numérique - **Antibes** pour ses « monuments communicants» ;
- Le trophée de la mobilité - **Communauté d'agglomération Royan Atlantique** pour son projet « gare intermodale Royan Atlantique » ;
- Le trophée de l'aménagement de l'espace public - **Mont-de-Marsan** pour son projet « Mont-de-Marsan, rivières dans la ville » ;
- Le trophée de la gestion de la ressource en eau - **Nîmes** pour son dispositif « Nîm'ALABRI », un outil pour lutter contre les inondations ;
- Le trophée de l'énergie et de la performance énergétique - **Bourg-en-Bresse** pour la création de la première SPL à vocation énergétique (rénovation énergétique de 3 groupes scolaires) ;
- Le trophée de la protection et de la valorisation du patrimoine - **Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne** pour son projet « MétamorphEAUses - Parcours de Lumières en cœur de ville » ;

A noter, deux mentions spéciales ont été également attribuées par la rédaction :

- **Saint-Denis de la Réunion** pour l'opération « cœur vert familial, le nouveau poumon vert de la ville » ;
- **Grand Besançon** pour son système intelligent de collecte des déchets (gestion dématérialisée)

Le Grand Prix 2016 a ainsi été choisi parmi les lauréats de chaque catégorie, et distingue une réalisation particulièrement marquante par son caractère fédérateur, créateur de valeur et de lien social à l'échelle de la commune.

Pour en savoir plus

ECONOMIE



Baisse des dotations : à la recherche de nouveaux financements

En préambule de la remise des prix par la Revue des collectivités locales s'est tenue le 13 septembre, une table ronde, avec des élus de *Villes de France* et des experts (Agence France Locale, La Banque Postale, Crédit Agricole SA, PriceWaterhouseCoopers, Institut de la Gestion Déléguée), portant sur les conséquences de la réduction de la DGF.

En introduction, Caroline Cayeux, sénateur-maire de Beauvais et présidente de Villes de France, a rappelé que l'équilibre budgétaire des Villes de France et de leurs intercommunalités restait étroitement dépendant des transferts financiers de l'État. Attractivité et développement économique local vont pourtant de paire avec les interventions et soutiens des collectivités territoriales.

Rappelant le calendrier de réduction de la DGF au titre du redressement des comptes publics, la sénateur-maire de Beauvais a souligné que villes et agglomérations avaient dans le même temps échappé à une double peine, celle d'une réduction de DGF encore plus forte en 2017, couplée à une réforme de la DGF qui restait (au terme de l'actuel article 150 de la LFI pour 2016) pénalisante pour « l'urbain » et les territoires industriels.

Une épargne brute en voie de fragilisation

Avec la poursuite de la baisse des concours financiers, 2016 s'est surtout caractérisée par la poursuite de la dégradation structurelle de la situation financière des Villes de France due à la faible progression des recettes de fonctionnement, et à un investissement toujours en recul. Le raz-de-marée fiscal attendu n'a pourtant pas eu lieu dans ces territoires. Modération fiscale en 2016, mais un niveau d'épargne brute en voie de fragilisation…

La présidente de *Villes de France* le concède : *« les conclusions sont à peu près les mêmes pour tous : en dépit de services et d'équipements de qualité, l'investissement comme le fonctionnement supportés par le secteur local font partie de ces politiques qui doivent passer par le tamis de la réduction de la dépense publique »*.

2017 une année encore plus difficile

Rebondissant sur les propos de la présidente de *Villes de France*, Michel Heinrich, député-maire d'Epinal, a estimé lui aussi que le niveau d'épargne brute des Villes de France (hors Ile-de-France et hors villes membres de métropole) était très probablement en voie de fragilisation.

Ainsi, la baisse uniforme de la DGF - qui est en réalité une baisse cumulée de 27 milliards d'euros - se traduit par une dégradation plus sensible des villes prises à partir de 10 000 habitants (hors Ile-de-France et hors métropoles), du fait de la mise en œuvre des mécanismes de contribution interne à la DGF (financement des métropoles, dispositif des communes nouvelles, abondement de la péréquation, prélèvement sur le complément de garantie, baisse des allocations compensatrices…). A cela, il faut également ajouter les exonérations de TH non compensées, l'évolution tendancielle du taux au titre de la cotisation à la CNRACL, la revalorisation du point d'indice… *« Tout cela nous a fortement impacté »*.

Michel Heinrich précise que les Villes de France ont subi entre 2014 et 2016, une réduction de DGF supérieure à leur poids démographique. En effet, les villes de 15 000 à 100 000 habitants subissent plus du tiers de l'effort demandé aux communes pour seulement 28% de la population.

Investissements différés

Pour passer en revue quelques exemples d'investissements qui sont différés ou supprimés, le député-maire d'Epinal ajoute qu'il s'agit essentiellement de projets de nouvelles infrastructures culturelles ou sportives (stades, théâtres,…), de l'entretien des monuments historiques, voire dans certains cas (ce qui est plus grave en termes de gestion) d'une réduction des investissements qui portent sur l'entretien courant.

Les secteurs d'investissement qui resteront prioritaires dans les budgets des Villes de France sont la voirie (avec la nouvelle incitation offerte par le FCTVA), les écoles et crèches, l'entretien courant et les économies d'énergies, l'aménagement urbain du centre-ville, les acquisitions/cessions foncières.

Outre le principe du non remplacement automatique des agents partant en retraite - accepté dans sa collectivité et qui s'est concrétisé l'an passé et cette année - Michel Heinrich, ajoute qu'à un moment donné *« il faudra naturellement poser la question du statut de la fonction publique territoriale »*, selon lui beaucoup trop rigide, alors que l'on a justement besoin de plus de souplesse sur la masse salariale.

Injonctions paradoxales

Lors des échanges, Jean-François Debat, maire de Bourg-en-Bresse et président délégué de *Villes de France*, a lui aussi passé en revue les ajustements budgétaires découlant de la baisse de la DGF. Ajustements sur le patrimoine, avec des cessions, ajustements sur la fiscalité ou bien les tarifs, et bien entendu réduction des dépenses de fonctionnement.

Au-delà de la dureté des choix qui seront à faire en 2017, le président délégué de *Villes de France*, souligne que l'investissement ne sera plus probablement de même nature que par le passé. L'investissement ne se résumera plus à la réalisation d'un équipement « phare » pour la ville, mais sera davantage orienté vers la réfection de l'existant, et surtout l'efficacité énergétique.

Pour le maire de Bourg-en-Bresse, en 2017 et les années suivantes, les décideurs locaux ne pourront également plus investir au rythme voulu, avec l'environnement financier qui est celui d'aujourd'hui, mais avec des enjeux en matière d'éducation, de sécurité, de politique de la ville, toujours aussi pressants.

Jean-François Debat estime que *« les collectivités doivent finalement répondre à des injonctions paradoxales, entre soutenabilité des réformes, et rythme imposé d'évolution de la DGF »*. Pour le maire de Bourg-en-Bresse, il existe cependant quelques marges d'économies encore possibles, notamment s'agissant de la mutualisation des fonctions supports (achats et marchés publics, ressources humaines, administration générale…), entre les communes et leur intercommunalité.

ECONOMIE



Le nouveau plan sur les micropolluants enfin dévoilé.

Le 9 septembre dernier lors d'un colloque organisé par l'Académie nationale de pharmacie, Ségolène Royal a officialisé le lancement du plan national sur les micropolluants. Ce « plan national micropolluants » pour la période 2016-2021 a été élaboré par le Ministère de l'environnement avec les autres ministères concernés, l'ONEMA, les agences de l'eau et les organismes de recherche et développement. Dans le cadre de la commission réglementation du Comité national de l'eau, dont est membre *Villes de France*, une consultation sur la préparation de ce plan avait eu lieu lors de la séance du 10 novembre 2015.

Un problème coûteux

Par définition, un micropolluant est « *une substance indésirable, détectable dans l'environnement à très faible concentration (microgramme par litre, voire nanogramme par litre). Sa présence est, au moins en partie, due à l'activité humaine (procédés industriels, pratiques agricoles ou activités quotidiennes) et peut à ces très faibles concentrations engendrer des effets négatifs sur les organismes vivants en raison de sa toxicité, de sa persistance et de sa bioaccumulation* ». De nombreuses molécules présentant des propriétés chimiques différentes sont concernées (plus de 110 000 molécules sont recensées par la réglementation européenne), qu'elles soient organiques ou minérales, biodégradables ou non tels les plastifiants, détergents, métaux, hydrocarbures, pesticides, cosmétiques ou encore les médicaments. Il s'agit aussi d'un problème financier : le coût de la pollution des eaux par les micropolluants reste très important. A titre d'exemple, le coût d'élimination d'un kilogramme de pesticides dans l'eau en vue de produire de l'eau potable est estimé entre 60 000 et 200 000 euros. Le coût du traitement curatif au mètre cube d'eau est par ailleurs 2,5 fois plus important que le coût du traitement préventif selon la Cour des comptes.

Les finalités de ce vaste plan

Il a pour but de protéger à la fois les eaux de surface continentales et littorales, les eaux souterraines, les organismes vivants, les sédiments et les eaux destinées à la consommation humaine, afin de répondre aux objectifs de bon état des eaux fixés par la directive cadre sur l'eau (DCE) et participe également à ceux de la directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM) en limitant l'apport de polluants via les cours d'eau du milieu marin. Ce plan national micropolluants vise deux objectifs principaux :

- limiter les émissions et rejets de micropolluants provenant des différentes sources identifiées (notamment les établissements de soin et les activités agricoles dont l'élevage) et sensibiliser le plus grand nombre au risque de pollution des eaux ;
- consolider les connaissances pour adapter la lutte contre la pollution des eaux et préserver la biodiversité.

Mieux connaître pour mieux agir

Sur ce second volet, l'objectif est de réduire les émissions de polluants et préserver ainsi la qualité des eaux et la biodiversité. En particulier une action numérotée 31 vise à : « *travailler sur la disponibilité et le partage de données permettant de connaître le danger et l'exposition pour les résidus de médicaments humains et vétérinaires dans les eaux* ». En effet, aucune base de données fiable n'existe à ce jour sur les propriétés physico-chimiques, toxicologiques et écotoxicologiques des médicaments. Une centralisation de ces données doit permettre de prioriser de manière plus efficace les molécules quant à leur risque de se retrouver dans les eaux ou à dépasser des seuils.

En savoir plus.

EVÉNEMENT

Opération nationale Fraternité générale

Du 2 au 10 novembre 2016, une opération nationale sera organisée pour promouvoir la fraternité à travers la culture.

Cette opération est initiée pa l'association Fraternité générale qui a été créée suite aux événements intervenus en France en 2015 et est présidée par le philosophe Abdennour Bidar.

S'inscrire dans la démarche

Chaque commune, lieu ou centre culturel, entreprise, association, club sportif, voire chaque individu, peut à partir du site internet : www.fraternite-generale.fr

inscrire ou référencer un événement culturel déjà programmé et en lien avec la fraternité dans la démarche. Toutes les générations, tous les citoyens sont concernés.

Tous les participants à cette opération peuvent annoncer leurs actions à partir du site internet. Un kit de communication pourra être téléchargé, incluant des affiches, logos, bannières web…

La fraternité rentrera dans les cours des écoles grâce à des initiatives menées dans les établissements scolaires, en partenariat avec l'Education nationale et la Ligue de l'Enseignement.

Actions pour les communes

Plusieurs actions sont proposées aux communes, comme :

- Consacrer la une de la publication ou newsletter du mois de novembre à la Fraternité ou orienter un édito sur cette question.
- Informer le tissu associatif dans la commune.
- Identifier tous les événements culturels, sportifs, associatifs, prévus dans la commune du 2 au 10 novembre prochain, qui pourraient être associés à « Fraternité Générale » et les inscrire sur la plateforme internet.

Plan de communication

- Fin août : ouverture du site internet fraternite-generale.fr pour le référencement des actions et les téléchargements des outils de communication ;
- Mi-septembre : conférence de presse de présentation à Paris
- Mi-octobre : campagne audio-visuelle avec les chaines TV partenaires (dont France Télévisions, TF1, M6, Canal +)

Contact : /
Télécharger le dossier de présentation

EDUCATION - NUMÉRIQUE



Simplification de la norme pour les données scolaires

La norme concernant les traitements automatisés de données à caractère personnel gérés par les collectivités et les organismes en charge d'un service scolaire, périscolaire, extrascolaire et de petite enfance, a été actualisée par la Cnil, dans le cadre de son programme de simplification des formalités préalables pour les collectivités locales. Cette délibération du 10 décembre 2015 est parue au JO du 28 juin dernier. Fiches pratiques et FAQ viennent en aide aux praticiens.

Gestion de services destinés aux enfants

Inscription, facturation et autres services autour de la scolarisation, du recensement, de la restauration, du transport, des sorties scolaires notamment, mais également autour de l'accueil de la petite enfance sont concernés. En revanche, ne sont pas couverts les écoles municipales de musique, le contrôle de l'assiduité scolaire par le maire, la gestion billettique des transports scolaires, les systèmes de biométrie pour l'accès à l'école ou encore les traitements de données relatifs aux personnes faisant l'objet d'un suivi par le maire dans le cadre de ses missions de prévention de la délinquance.

Encadrement des données collectées

La structure ne peut demander des justificatifs que lorsqu'ils sont « *strictement nécessaires à la réalisation des finalités poursuivies par le traitement de données* ». Ne peuvent être exigées des données sur les orientations religieuses notamment ou la nature d'un handicap. Les sélections *« sans porc »* ou *« sans gluten »* seront possibles et non *« halal »* ou *« casher »*. Selon la finalité de la collecte de données, ces dernières sont transmises à différents destinataires. Pour la gestion de la scolarisation des enfants, les seuls destinataires doivent être : le maire, les élus délégués à cette mission, les agents municipaux en charge des affaires scolaires, les directeurs d'établissement scolaire concernés, l'inspecteur de l'éducation nationale premier degré chargé de ladite circonscription, le recteur d'académie ou le directeur académique des services de l'éducation nationale, sur délégation du recteur, le président du conseil départemental ou les agents compétents, dans l'unique cadre des compétences organisation de consultations et actions de prévention médico-sociale en faveur des enfants de moins de six ans et établissement d'un bilan de santé pour les enfants âgés de trois à quatre ans.

Sécurité et conservation des données

Sur demande des parents, la mutualisation des données est possible pour permettre aux parents de fournir une seule fois les justificatifs. Une convention doit être établie entre les différentes prestations et le partage de données doit se limiter aux données relatives aux fiches identités et nécessaires pour l'inscription. Les données à caractère personnel et les pièces justificatives doivent être conservées uniquement « *le temps nécessaire à la réalisation des finalités ayant présidé à leur collecte* ». Les mesures de sécurisation des données peuvent être physiques et informatiques et doivent assurer la confidentialité des données personnelles.

ECONOMIE

Enquête URBACT

Des points URBACT nationaux ont été mis en place pour renforcer la communication et animer le réseau. Un questionnaire permet en quelques minutes de renseigner les points nationaux sur la manière de travailler des responsables et élus locaux en matière de développement urbain intégré. L'objectif est d'améliorer les activités de réseautage et de communication autour d'URBACT. Les collectivités ont jusqu'au 30 septembre pour y répondre.
En savoir plus sur Urbact.

ECONOMIE

Label Villes Internet 2017 : à vos projets !

Les collectivités locales souhaitant candidater au label « Territoires, Villes et Villages Internet » et décrocher des arobases, doivent envoyer leurs dossiers avant le 30 septembre 2016. Ce label récompense chaque année depuis 17 ans, les collectivités adoptant des politiques de démocratisation du numérique. Une cinquantaine de collectivités ont obtenu 4 à 5 arobases (@) pour leur politique volontariste. Pour l'édition 2017, le jury délibérera en

novembre et la remise des labels aura lieu début 2017. Les candidates doivent s'inscrire sur la plateforme Villes Internet, régler leur cotisation, publier leurs initiatives et répondre au questionnaire du label. L'association Villes Internet recommande de publier avec minutie les initiatives, d'actualiser les précédentes initiatives, d'être cohérents en répondant au questionnaire afin de toujours relier les réponses aux actions publiées et de ne pas oublier les actions d'autres entités auxquelles votre collectivité est associée.
Voir les résultats des labels 2016.
Candidater.

ECONOMIE



TTIP : un coût d'arrêt ?

Début septembre, de nombreux chefs d'Etat européens dont le président de la République, François Hollande se sont élevés contre la poursuite des négociations. Le dernier Conseil européen de juin avait pourtant validé la volonté européenne de continuer à négocier avec les Etats-Unis. L'hostilité de l'opinion publique et les tentations protectionnistes se sont amplifiées au cours de l'été en Europe. Le secrétaire d'Etat au Commerce extérieur français, Matthias Fekl, a annoncé que la France demanderait l'arrêt des négociations lors d'une réunion des ministres européens du Commerce. Une partie du gouvernement Allemand s'oppose également au projet de traité transatlantique. La chancelière Angela Merkel soutient quant à elle les négociations.
Pour rappel, le traité transatlantique fait l'objet de négociations depuis 3 ans entre le gouvernement américain et la Commission européenne. L'enjeu est la suppression des barrières commerciales et réglementaires afin de dynamiser les échanges économiques. Les craintes portent sur la remise en cause des normes sociales, sanitaires et environnementales européennes mais aussi sur l'instauration d'une instance d'arbitrage qui pourraient limiter le pouvoir d'action des acteurs publics dans les négociations avec les grandes entreprises.
En savoir plus sur le traité.

AGENDA

Mercredi 21 septembre – *Paris*
Commission d'orientation stratégique du programme de développement concerté de l'administration numérique territoriale (DcANT) afin de dresser le bilan de la première année. **Mardi 4 octobre** - *Paris*
Déjeuner - débat sur la Smartcity (sur invitation) **Mardi 8 novembre -** *Paris*
Rendez-vous de l'intelligence locale : *" Bâtir la fonction publique territoriale de demain "* **Jeudi 17 novembre** – *Paris*
Forum numérique des Collectivités Locales, organisé par La Gazette des Communes, *Villes de France* partenaire de l'événement. **Vendredi 2 décembre** – *Paris*
Cérémonie de remise des Trophées de la redynamisation des Centres-villes, *Villes de France* partenaire de l'événement.
En savoir plus **Mardi 13 décembre** – *Paris*
Séminaire annuel du Réseau Europe Urbain, *Villes de France* membre du réseau.

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
http://www.villesdefrance.fr
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban
Secrétariat
Anissa Ghaidi